

**AVIS DE COURSE**  
**HYDRO'S CUP 2021**  
**Vendredi 12 et samedi 13 mars 2021**  
**Le Havre**  
**Société des Régates du Havre (SRH)**  
**Grade 5C**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

*En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.*

*En fonction de la situation sanitaire du moment, des moyens digitaux pourront être utilisés comme « Tableau Officiel » en remplacement de l'affichage physique. Dans cette hypothèse, les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.*

**1. REGLES**

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

- 3.1 La régate est ouverte à tous les équipages invités par l'équipe d'organisation.
- 3.2 Les équipages admissibles s'inscrivent en complétant le formulaire joint et en l'envoyant directement par e-mail à l'adresse suivante : [hydrosailingteam@supmaritime.fr](mailto:hydrosailingteam@supmaritime.fr)
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.5 Prise en compte du Risque Covid19 :

En s'inscrivant à l'Hydro's Cup, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.  
Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :



- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régates.

#### 4. DROITS D'INSCRIPTION

- 4.1 Les droits d'inscription, établis à 400 € / équipage, seront à verser à l'association Hydro Sailing Team lors de l'inscription. Ils comprennent la mise à disposition d'un J80 complet (voile, accastillage) pour les deux jours de régates ainsi qu'une invitation pour chaque équipier à la soirée des équipages.
- 4.2 Lors de la confirmation des inscriptions le Vendredi 12 mars 2021, chaque équipage devra signer un contrat de mise à disposition du bateau avec la SRH, et déposer un chèque de caution de 1800€ à l'ordre de la SRH pour les possibles dommages matériels occasionnés.

#### 5. PROGRAMME

DATE	HORAIRES	PROGRAMME
<b>Vendredi 12/03/21</b>	09h00	Accueil des participants, confirmation des inscriptions et tirage au sort des J80
	10h30	Briefing des skippers
	11h00	Départ ponton
	12h00	Premier signal d'avertissement, courses à suivre
	19h30	Présentation des équipages et pot au SNPH
<b>Samedi 13/03/21</b>	09h45	Briefing des skippers
	11h00	Premier signal d'avertissement, courses à suivre
	Retour à terre	Inventaire retour de tous les bateaux
	19h00	Proclamation des résultats et remise des prix
	20h00	Dîner des équipages
	23h00	Soirée festive

Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

- Les instructions de course seront :
- disponible à la confirmation des inscriptions
  - affichées sur le tableau officiel (1<sup>er</sup> étage de la SRH)
  - disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <http://www.lesregates.com/>

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront des parcours côtiers et/ou construits de type bananes.
- 7.2 La zone de course sera la Baie du Havre.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.



- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.  
(b) Quand 4 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**  
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 12. COMMUNICATION RADIO [DP]**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables
- 13. PRIX**  
Des prix seront distribués lors de la remise des prix.
- 14. DECISION DE COURIR**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE**  
En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'AO à utiliser et monter, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Hydro's Cup Le Havre 2019 » à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous les matériaux liés à la dite épreuve.
- 16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Hydro Sailing Team par mail [hydrosailingteam@supmaritime.fr](mailto:hydrosailingteam@supmaritime.fr) ou le secrétariat de la SRH ouvert de 9h à 12h et 14h à 18h du lundi au vendredi par téléphone au 02.35.42.41.21 ou par mail : [srh@lesregates.com](mailto:srh@lesregates.com).



## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)



Société  
des Régates  
du Havre



# Fiche d'inscription Hydro's Cup Le Havre

## Vendredi 12 mars et samedi 13 mars 2021

Nom de l'équipage

texte

### Coordonnées du Skipper / Responsable du projet

Prénom / Nom	Texte
Société, Ecole/position	Texte
E-Mail	Texte
Adresse	Texte
Code Postale / Ville	Texte
N° de téléphone mobile	Texte

### Composition de l'équipage\*

	Prénom	Nom	N° Licence**	Club	Participation Soirée Equipage
Skipper	Texte	Texte	Texte	Texte	<input type="checkbox"/>
Equipier	Texte	Texte	Texte	Texte	<input type="checkbox"/>
Equipier	Texte	Texte	Texte	Texte	<input type="checkbox"/>
Equipier	Texte	Texte	Texte	Texte	<input type="checkbox"/>
Equipier	Texte	Texte	Texte	Texte	<input type="checkbox"/>

\* 4 ou 5 personnes par bateau sans limitation de poids.

\*\*Pour les personnes le désirant, il sera possible de prendre une licence temporaire pour les 2 jours, notez « TEMP » dans la cellule. Les tarifs de la licence temporaire sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Voile.

**Prix d'inscription : 350 €/équipage**

**Caution : 1 800 €**

Les paiements seront effectués le vendredi 12 mars 2021 avant 10h00. Le chèque d'inscription à l'ordre de Hydro Sailing Team et le chèque de caution à l'ordre de la SRH. Par CB ou en espèce également possible.

**Lors de l'inscription, les licences FFVoile ainsi que les certificats médicaux de non contre-indication devront être présentés.**

Cette fiche devra être renvoyée par mail à l'adresse [hydrosailingteam@supmaritime.fr](mailto:hydrosailingteam@supmaritime.fr) avant le vendredi 26 février 2021.



Société  
des Régates  
du Havre

